



Hervé STASSINOS

Maire du PRADET

Vice-président de Toulon Provence Méditerranée

COMMUNIQUE PRESSE	Avril 2020
OBJET :	Collecte exceptionnelle des déchets verts en porte-à-porte

La période actuelle est propice au jardinage et aux ménages de printemps. De nombreux pradétans en profitent pour embellir leurs extérieurs ce qui génère des déchets verts et certains d'entre eux ont recours au brûlage de ces déchets qui est interdit (arrêté préfectoral du 16 mai 2013).

Face à cela, la ville du Pradet a décidé de **mettre en place une collecte exceptionnelle des déchets verts** en porte-à-porte.

Tous les pradétans particuliers qui souhaitent en bénéficier doivent s'inscrire en ligne grâce à un formulaire disponible sur le site de la ville : www.le-pradet.fr. A l'issue de cette inscription, ils seront recontactés par les services de la Ville pour convenir d'un rendez-vous.

Afin que cette opération puisse être correctement réalisée, des règles sont à respecter.

Le volume total des déchets ne doit pas excéder 2m³ par foyer et doit être placé idéalement dans des petites poubelles, ou dans des sacs et cartons. Les branchages doivent être ficelés en fagots et leur longueur ne doit pas dépasser 1,5m et leur poids 15 kg. Le diamètre des branches ne doit pas être supérieur à 5 cm. Enfin, les troncs, racines et palmiers sont interdits.

Tout déchet non conforme ne sera pas récolté. En cas de doute, les pradétans peuvent se rapprocher de nos services par téléphone au 04 94 08 69 61 ou par mail à l'adresse allo-mairie@le-pradet.fr.